

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2944

1^{er} décembre 2011

SOMMAIRE

Acacio Promotions SA	141309	Santiago Investments S.A.	141284
Alma Buro-Ergonomie & Design	141310	Santiago Investments S.A.	141284
Artilux S.à r.l.	141310	Saval Airchilling and Freezing Systems S.A.	
Bendler Investments S. à r.l.	141283	141285
Brainscape S.A.	141311	Schemsy S.A.	141285
Brascolux S.à r.l.	141286	SciencInvest S.A.	141285
Brixton Holding S.A.	141310	Securinov S.A.	141285
Capfields s.a.	141310	Servimat S.A.	141299
Fidelity International Real Estate Fund UK		Servimat S.A.	141300
Company 2	141266	Servimat S.A.	141300
Finelco S.A.	141294	Servimat S.A.	141286
Global PepsiCo Luxembourg Holdings S. à		Servimat S.A.	141303
r.l.	141285	Servimat S.A.	141303
Harvest I S.à r.l.	141295	Servimat S.A.	141302
KPMG Pension Scheme, Sepcav	141311	Servimat S.A.	141300
Lumédia S.A.	141299	Servimat S.A.	141286
Mamosa S.A. SPF	141278	Setanta Sports Hibernia, S. à r.l.	141282
PhotoTechLuxco 2 S.A.	141282	Simon Europe B.V.	141282
Poland Retail Topco II S.à r.l.	141303	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care	
Polygraphic Communication S.A.	141299	V S.à r.l.	141300
Polymer Invest S.A.	141281	Solvay Finance Luxembourg S.A.	141298
Revilux S.A.	141277	Star SDL Investment Co S.à r.l.	141283
RH-Lorlux S.A.	141278	TetrArchitecture S.à r.l.	141309
Rhode Island (Holdings) S.A.	141281	T.G.P.K. s.à r.l.	141312
Rohtak Holding S.A.- SPF	141282	THL GCO Investments I, S.à r.l.	141312
RREEF Pan-European Infrastructure Two		Topglas Investments S.A.	141277
Lux S.à r.l.	141284	Valemi Corp S.A.	141272
Salon La Brosse S.à r.l.	141284	XL (Western Europe) S.à r.l.	141283

Fidelity International Real Estate Fund UK Company 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 164.030.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven on the tenth day of October.

Before, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Fidelity International Real Estate Fund UK Company 1, a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg (société à responsabilité limitée), incorporated by a deed of the undersigned notary dated October 10th, 2011, not yet published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, having its registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

here represented by Mr Claude HELLERS, private employee, with professional address in L-1246 Luxembourg, 2a, rue Albert Borschette, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Luxembourg on October 10th, 2011.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Fidelity International Real Estate Fund UK Company 2" (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis), operate and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group companies, any assistance including financial assistance (to the extent permitted under the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act)), loans, bond loans, advances or guarantees and "letters of comfort".

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. The annual general meeting of shareholder(s) shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within four months after the close of the financial year.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 July of each year and ends on 30 June of the following year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 30 June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been established, Fidelity International Real Estate Fund UK Company 1, prenamed and as represented, hereby declares that it subscribes to all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

All these 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been fully paid up by Fidelity International Real Estate Fund UK Company 1 by means of a payments in cash, so that the subscription amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

Transitory Provisions

By way of derogation of article 16 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to 30 June 2012.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers at 4 (four) constituting therefore the board of managers of the Company.

2. The shareholder of the Company resolves to appoint the following 4 persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Allan Pelvang, born on 6 February 1965 in Tyrkiet, Denmark and whose professional address is at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr. Claude Hellers born on 27 June 1967 in Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg and whose professional address is at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr. Timothy Fenwick born on 24 September 1947 in Colchester, England and whose professional address is at 36, Kosmodamianskaya Nab., kv.52, Moscow, Russia; and

- FIL (LUXEMBOURG) S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 29.112.

3. the registered office is established at 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix octobre.

Par-devant SCHAEFFER Martine, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Fidelity International Real Estate Fund UK Company 1, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par le Notaire instrumentaire en date du 10 octobre 2011, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, établie et ayant son siège social à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Claude HELLERS, employé privé, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Fidelity International Real Estate Fund UK Company 2" (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à l'investissement dans des biens immobiliers, à la création, la gestion, la mise en valeur, l'acquisition (sur une base à court ou à long terme), le fonctionnement et à la liquidation d'un portefeuille se composant plus particulièrement mais non limité à tous titres de toute origine, à participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, recevoir ou accorder des brevets de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte ainsi qu'aux sociétés du groupe tout type d'assistance y compris financière (dans la limite des dispositions prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales)), des prêts, emprunts par obligation, avances ou garanties ainsi que des "lettres de confort".

La Société pourra accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder par voie de placement privé à l'émission de titres, d'obligations, de bons de caisse, sûretés et certificats sous condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Chaque année, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice comptable, l'assemblée générale annuelle des associés se réunira au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg spécifié dans la convocation. D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes – Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, Fidelity International Real Estate Fund Company 1, susmentionnée, déclare souscrire toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

Toutes ces 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont libérées entièrement par Fidelity International Real Estate Fund Company 1 au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dispositions Transitoires

Par dérogation à l'article 16 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le 30 juin 2012.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique de la Société décide de fixer le nombre de gérants de la Société à 4 (quatre), formant ainsi le conseil de gérance la Société.

2. L'associé de la Société décide de nommer les 4 personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. HELLERS, Claude, né le 27 juin 1967 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. PELVANG, Allan, né le 6 février 1965 à Tyrkiet, Denmark et résident professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. FENWICK, Timothy, né le 24 Septembre 1947 à Colchester, Angleterre et résident professionnellement à 36, Kosmodamianskaya nab., kv.52, Moscou, Russie; et

- FIL (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2a rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.112.

3. le siège social de la société est établi à 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Hellers et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2011. LAC/2011/45158. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142632/367.

(110165684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Valemi Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 164.021.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-six septembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu

1) Monsieur Nicolas Rotkopf, directeur de sociétés, né le 29 juillet 1961 à Neuilly-sur-Seine, France, demeurant au 50, rue de l'Est à F-92100 Boulogne-Billancourt;

2) Monsieur Philippe Cosich, avocat, né le 8 juillet 1952 à Paris, France, demeurant au 55, boulevard Lannes à F-75116 Paris;

3) Monsieur Pascal Milon, directeur de sociétés, né le 28 novembre 1961 à Boulogne-Billancourt, France, demeurant au 5, rue de la Chartreuse Requiecourt à F-27420 Cahaignes, ici représenté par Monsieur Nicolas Rotkopf, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 septembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdits comparants, présents ou représentés comme mentionné, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de VALEMI CORP S.A. (la "Société"), qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également effectuer des prestations de type audiovisuel consulting.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Capital autorisé:

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000) avec ou sans création et émission d'actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du jour de la publication de l'acte de constitution de la Société et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachée à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire Unique. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi de mois de mai à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2012.

Souscription

Les statuts de la Société ainsi établis, l'intégralité du capital social est souscrite comme suit:

- Monsieur Nicolas Rotkopf, prénommé, trois cent huit actions	308
- Monsieur Pascal Milon, prénommé, une action	1
- Monsieur Philippe Cosich, prénommé, une action	<u>1</u>
TOTAL: trois cent dix actions	310

Toutes les trois cent dix (310) actions sont libérées à raison de vingt-cinq pourcent (25%) de leur valeur nominale par un règlement en espèces, de sorte que la Société a dès à présent à sa disposition une somme sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.000,

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions des actionnaires

Les actionnaires prénommés et représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires fixent le nombre d'administrateurs à trois (3) et nomment comme administrateurs de la Société:

- Monsieur Nicolas Rotkopf, directeur de sociétés, né le 29 juillet 1961 à Neuilly-sur-Seine, France, demeurant au 50, rue de l'Est à F-92100 Boulogne-Billancourt;

- Monsieur Philippe Cosich, avocat, né le 8 juillet 1952 à Paris, France, demeurant au 55, boulevard Lannes à F-75116 Paris;

- Monsieur Pascal Milon, directeur de sociétés, né le 28 novembre 1961 à Boulogne-Billancourt, France, demeurant au 5, rue de la Chartreuse Requecourt à F-27420 Cahaignes.

Les mandats des administrateurs expireront à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2011.

Deuxième résolution

The Clover, une société anonyme avec siège social au 8, rue Haute à L4963 Clémency, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.293, est nommée commissaire de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2011.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. ROTKOPF, P. COSICH et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 septembre 2011. LAC / 2011 / 42637. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142936/261.

(110165447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Revilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 25.549.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011146301/12.

(110169935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Topglas Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 101.712.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 10 octobre 2011:

1. la démission de l'Administrateur

- Chaumont (Directors) Limited, avec adresse à Road Town Tortola - Iles Vierges Britanniques, a été acceptée avec effet au 10 octobre 2011

2. la nomination de l'Administrateur

- Chasseral (Directors) Limited, avec adresse à 12, rue du Puits-Godet, 2002 - Neuchatel Suisse, a été acceptée avec effet au 10 octobre 2011 et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014

3. la nomination du Représentant permanent

- Phillip De Salis, avec adresse à 1, rue J.-de-Hochberg, 2000 - Neuchatel, Suisse a été acceptée avec effet au 10 octobre 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011146387/20.

(110169922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

RH-Lorlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011146302/10.

(110169405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Mamosa S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 164.058.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

«VALON S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143),

ici représentée par Monsieur Sébastien BOMBENGER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivré à Luxembourg, le 29 septembre 2011.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «MAMOSA S.A. SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à deux millions d'euros (2.000.000.- EUR) divisé en deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de septembre à 9.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «VALON S.A.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130), Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086), Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société «LANNAGE S.A.», prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

- «AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BOMBENGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13231. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011143550/159.

(110166077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Rhode Island (Holdings) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 10.843.

Le bilan de la société au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011146304/12.

(110169841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Polymer Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 127.173.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2011.

Rectificatif N° L110062258

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011146909/27.

(110170530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

PhotoTechLuxco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 163.216.

—
EXTRAIT

En date du 24 octobre 2011, Monsieur Jean-Louis Camuzat, membre du conseil d'administration de la Société, a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Le conseil de gérance se composera désormais comme suit:

- Monsieur Simon Barnes;
- Monsieur Thibault Basquin;
- Monsieur Christophe Munsch; et
- Monsieur Yann Chareton.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011146517/18.

(110169409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Rohtak Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 68.089.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROHTAK HOLDING S.A.-SPF

Référence de publication: 2011146306/10.

(110169638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Setanta Sports Hibernia, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 144.924.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Setanta Sports Hibernia, S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011146309/12.

(110169796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Simon Europe B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.463.

—
Les comptes consolidés au 30 septembre 2010 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Simon Property Group, Inc. and Subsidiaries

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011146312/12.

(110169574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Bendler Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 165.857.479,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.853.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 14 octobre 2011 de la société Bendler Investments S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 14 octobre 2011:
Martinus C.J. Weijermans, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. Démission du Gérant A suivant à compter du 14 octobre 2011:
Pierre-Yves Monoyer, ayant pour adresse professionnelle au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.
3. Démission du Gérant B suivant à compter du 14 octobre 2011:
Franciscus W.J.J. Welman, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bendler Investments S.à r.l.
Patrick L.C. van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2011146450/20.

(110169604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

XL (Western Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.527.

- 1) Le numéro d'immatriculation et le nom de registre de l'associé suivant sont comme suit:
- La société XL (Specialty) S.à r.l., associé de la société, est immatriculée sous le numéro B 82526 avec le Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.
- 2) L'adresse, le nom de registre et le numéro d'immatriculation de l'associé suivant sont comme suit:
- La société XL INSURANCE (BERMUDA) LTD, associé de la société, est immatriculée sous le numéro 12809 avec le Bermuda Registrar of Companies, Les Bermudes et a son siège social au XL House, One Bermudian Road, Hamilton HM 08, Les Bermudes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XL (Western Europe) S.à r.l.
Patrick van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2011146548/19.

(110169698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Star SDL Investment Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146323/10.

(110169421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Salon La Brosse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4247 Esch-sur-Alzette, route de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 42.736.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23/08/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011146326/10.

(110169383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Santiago Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 118.538.

—
EXTRAIT

Il a été signifié à la société en date du 21 octobre 2011 la démission des quatre administrateurs en la personne de Jean-Yves Nicolas, Marc Koeune, Sébastien Gravière et Michaël Zianveni, ainsi que la démission du commissaire aux comptes, la société CeDerLux-Services S.A R.L.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011146328/12.

(110169456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.621.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2011:

- La démission de Mons Andrew Reid, gérant de la société, avec effet au 21 octobre 2011, est approuvée.
- La démission de Mons Daniel Bley, gérant de la société, avec effet au 21 octobre 2011, est approuvée
- Mons Tony Whiteman, résidant au 14, rue Jean Mercatoris, Helmsange, L-7237 Luxembourg, est nommé gérant de la société avec effet au 21 octobre 2011.
- Le mandat de Mons Tony Whiteman prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.
- Mme Hanna Duer, résidant au La Marmotte, 19, rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg, est nommé gérant de la société avec effet au 21 octobre 2011.
- Le mandat de Mme Hanna Duer prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011146526/22.

(110169551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Santiago Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.538.

—
Le 24 octobre 2011 la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société SANTIAGO INVESTMENTS S.A. ayant son siège social au L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011146329/12.

(110169950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Saval Airchilling and Freezing Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 50.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011146330/9.

(110169948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Schemsy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7557 Mersch, 31, rue Mies.

R.C.S. Luxembourg B 94.683.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011146331/10.

(110169498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

ScienceInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 59.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011146332/9.

(110169820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Securinov S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 147.273.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011146333/10.

(110169501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Global PepsiCo Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.002,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 131.152.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 14 octobre 2011 de la société Global PepsiCo Luxembourg Holdings S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 14 octobre 2011:
Martinus C.J. Weijermans, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
 2. Démission du Gérant A suivant à compter du 14 octobre 2011:
Pierre-Yves Monoyer, ayant pour adresse professionnelle au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.
 3. Démission du Gérant B suivant à compter du 14 octobre 2011:
Frank Welman, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global PepsiCo Luxembourg Holdings S.à r.l.
Patrick L.C. van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2011146474/20.

(110169598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Servimat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6165 Ernster, 6, rue de Rodenbourg.
R.C.S. Luxembourg B 36.812.

Les comptes annuels au 31/12/2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146334/10.

(110169597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Servimat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6165 Ernster, 6, rue de Rodenbourg.
R.C.S. Luxembourg B 36.812.

Les comptes annuels au 31/12/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146335/10.

(110169599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Brascolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.321.315,00.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg.
R.C.S. Luxembourg B 90.541.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Conderton Group Holdings S.à r.l., SPF, a private limited liability company, duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at App. 7, 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 154.191 (the "Sole Shareholder")

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on December 23, 2010.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That the Sole Shareholder is holding the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Brascolux S.à r.l., having its registered office at App. 7, 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.541 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on September 17, 2002, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 140, dated February 11, 2003.

The company's articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx (aforementioned), on December 14, 2010, not yet published in the Memorial, Recueil Spécial C (the "Company").

II. That the Company's share capital is fixed at four million six hundred sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 4,662,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares of one Euro (EUR 1) each, two hundred fifty thousand (250,000) A Shares of one Euro (EUR 1) each, two hundred fifty thousand (250,000) B Shares of one Euro (EUR 1) each, two hundred fifty thousand (250,000) C Shares of one Euro (EUR 1) each, two hundred fifty thousand (250,000) D Shares of one Euro (EUR 1) each, two hundred fifty thousand (250,000) E Shares of one Euro (EUR 1) each, two hundred fifty thousand (250,000) F Shares of one Euro (EUR 1) each, two hundred fifty thousand (250,000) G Shares of one Euro (EUR 1) each, two hundred fifty thousand (250,000) H Shares of one Euro (EUR 1) each, two hundred fifty

thousand (250,000) I Shares of one Euro (EUR 1) each, two hundred fifty thousand (250,000) J Shares of one Euro (EUR 1) each and two million one hundred fifty thousand (2,150,000) Class A MRPS of one Euro (EUR 1) each.

III. That the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of:

1. an uncontested, current and immediately exercisable claim amounting to two million thirteen thousand two hundred seventy-five Euro and ninety-seven Cents (EUR 2,013,275.97) (the "Receivable 1");

2. an uncontested, current and immediately exercisable claim amounting to seven hundred eighty-four thousand two hundred thirty-eight Euro (EUR 784,238) (the "Receivable 2").

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Consider the creation of two additional classes of shares namely the class B mandatory redeemable preferred shares and the class C mandatory redeemable preferred shares.

2. Consider the increase of the share capital of the Company by an amount of two million six hundred fifty-nine thousand two hundred fifteen Euro (EUR 2,659,215) in order to raise it from its present amount of four million six hundred sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 4,662,500) to seven million three hundred twenty-one thousand seven hundred fifteen Euro (EUR 7,321,715) by the issue of:

a. one million nine hundred eight thousand seven hundred fifteen (1,908,715) class B mandatory redeemable preferred shares with a par value of one Euro (EUR 1) each and an aggregate par value of one million nine hundred eight thousand seven hundred fifteen Euro (EUR 1,908,715) ("Class B MRPS");

b. seven hundred fifty thousand (750,000) class C mandatory redeemable preferred shares with a par value of one Euro (EUR 1) each and an aggregate par value of seven hundred fifty thousand Euro (EUR 750,000) ("Class C MRPS");

c. five hundred (500) additional ordinary shares with a par value amounting to one Euro (EUR 1) each, and an aggregate par value amounting to five hundred Euro (EUR 500) together with a ordinary share premium amounting to one hundred thirty-eight thousand two hundred ninety-eight Euro and ninety-seven Cents (EUR 138,298.97) (the "Ordinary Shares").

3. Consider the subscription by Conderton Group Holdings S.à r.l., SPF, a private limited liability company, duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at App. 7, 45, rue Sigg y vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 154.191 to all Ordinary Shares, Class B MRPS and Class C MRPS.

All the above mentioned shares are fully paid up by contribution in kind;

4. Consider the valuation method used for determining the value of the abovementioned contribution;

5. Consider the amendment of the Articles 6.1 and 12 of the Company's articles of association to give them the following content:

6.1. Subscribed share capital. The share capital is fixed at seven million three hundred twenty-one thousand seven hundred fifteen Euro (EUR 7,321,715) represented by thirteen thousand (13,000) ordinary shares of one Euro (EUR 1) each (the "Ordinary Shares"), two hundred fifty thousand (250,000) A shares of one Euro (EUR 1) each (the "A Shares"), two hundred fifty thousand (250,000) B shares of one Euro (EUR 1) each (the "B Shares"), two hundred fifty thousand (250,000) C shares of one Euro (EUR 1) each (the "C Shares"), two hundred fifty thousand (250,000) D shares of one Euro (EUR 1) each (the "D Shares"), two hundred fifty thousand (250,000) E shares of one Euro (EUR 1) each (the "E Shares"), two hundred fifty thousand (250,000) F shares of one Euro (EUR 1) each (the "F Shares"), two hundred fifty thousand (250,000) G shares of one Euro (EUR 1) each (the "G Shares"), two hundred fifty thousand (250,000) H shares of one Euro (EUR 1) each (the "H Shares"), two hundred fifty thousand (250,000) I shares of one Euro (EUR 1) each (the "I Shares"), two hundred fifty thousand (250,000) J shares of one Euro (EUR 1) each (the "J Shares"), two million one hundred fifty thousand (2,150,000) class A mandatory redeemable preferred shares of one Euro (EUR 1) each (the "Class A MRPS"), one million nine hundred eight thousand seven hundred fifteen (1,908,715) class B mandatory redeemable preferred shares of one Euro (EUR 1) each (the "Class B MRPS") and seven hundred fifty thousand (750,000) class C mandatory redeemable preferred shares of one Euro (EUR 1) each (the "Class C MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up. For the sake of clarity, "shares" (together referred to as the «classes» of shares and each referred to as a «class» of shares) in the present Articles shall include all these shares and mandatory redeemable preferred shares. As all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

The Ordinary Shares, A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares, F Shares, G Shares, H Shares, I Shares and J Shares are together referred to as "Alphabet Shares".

The Class A MRPS, Class B MRPS and Class C MRPS are together referred to as "MRPS".

Art. 12. Distribution of profits. For every financial year of the Company, and for the first time at the occasion of its first financial year, the holders of MRPS are entitled to a cumulative preferred dividend of:

- six point five percent (6.5%) a year for the Class AMRPS, to be accrued on a daily basis (360-days/year),
- five point five percent (5.5%) a year for the Class BMRPS, to be accrued on a daily basis (360-days/year),
- four point five percent (4.5%) a year for the Class CMRPS, to be accrued on a daily basis (360-days/year),

computed on the nominal value of the class MRPS and class MRPS premium account (“Preferred Dividend”).

Preferred Dividends shall be cumulated and may be declared each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available. If the current year’s Preferred Dividends may not be declared (due to a lack of distributable profits), they shall be cumulated and can be declared in the next financial year, or the first following year in which there is sufficient profit to distribute. In case the distributable profits are not sufficient to pay the Preferred Dividend, the portion of Preferred Dividend declared shall be allocated between each class of MRPS in proportion to their respective rights on the Preferred Dividend.

The holders of the Alphabet shares are entitled to the remainder of the Company’s profit for any given financial year (“Ordinary Dividend”), but no dividends will be paid to the holders of these Alphabet Shares until all rights to Preferred Dividends of the holders of MRPS of the current year and the prior years have been paid.

The above Preferred Dividends do not have any impact on the obligation for each shareholder to participate to the losses under the sequence described in article 13 of the present Articles.

The board of managers may resolve to pay one or more interim dividends with respect to the MRPS (“Preferred Interim Dividend”) and Alphabet Shares (“Ordinary Interim Dividend”), including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The declaration of Preferred Interim Dividends should be limited to the Preferred Dividends actually accumulated on MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in excess of the profits necessary to declare the Preferred Interim Dividend until the financial year end. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company’s expense.

The total amount to be distributed may not exceed total distributable profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

6. Miscellaneous.

V. That, on basis of the agenda, the appearing person take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create two additional classes of shares of the Company namely the class B mandatory redeemable preferred shares and the class C mandatory redeemable preferred shares. As a consequence the share capital of the Company will be divided into Ordinary Shares, A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares, F Shares, G Shares, H Shares, I Shares, J Shares, Class A MRPS, Class B MRPS and Class C MRPS.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company’s share capital to the extent of two million six hundred fifty-nine thousand two hundred fifteen Euro (EUR 2,659,215) in order to raise it from its present amount of four million six hundred sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 4,662,500) to seven million three hundred twenty-one thousand seven hundred fifteen Euro (EUR 7,321,715) by the issue of:

- a. one million nine hundred eight thousand seven hundred fifteen (1,908,715) Class B MRPS;
- b. seven hundred fifty thousand (750,000) Class C MRPS;
- c. five hundred (500) Ordinary Shares together with a ordinary share premium amounting to one hundred thirty-eight thousand two hundred ninety-eight Euro and ninety-seven Cents (EUR 138,298.97).

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder through its proxyholder declares to subscribe to all Class B MRPS, Class C MRPS and Ordinary Shares together with its share premium and to fully pay them up by means of a contribution of the Receivable 1 and Receivable 2.

Valuation

The total value of the Receivable 1 and Receivable 2 which is declared to be two million seven hundred ninety-seven thousand five hundred thirteen Euro and ninety-seven Cents (EUR 2,797,513.97) by the Sole Shareholder and whose valuation is accepted by the Company, is subject to an independent auditor’s report established by Audit Conseil Services S.à r.l., a private limited liability company, duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 283, route d’Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 142.685, which report concludes as follows:

Conclusion

“Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the valuation made of each contribution, which corresponds at least to the value of the shares to be issued to each contributor.”

“Audit Conseil Services S.à r.l.”

The report, being initiated “ne varietur”, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

Pursuant to the above increase of capital, the general meeting resolves to amend the Articles 6.1 and 12 of the Company's articles of association to give them the following content:

6.1. Subscribed share capital. The share capital is fixed at seven million three hundred twenty-one thousand seven hundred fifteen Euro (EUR 7,321,715) represented by thirteen thousand (13,000) ordinary shares of one Euro (EUR 1) each (the "Ordinary Shares"), two hundred fifty thousand (250,000) A shares of one Euro (EUR 1) each (the "A Shares"), two hundred fifty thousand (250,000) B shares of one Euro (EUR 1) each (the "B Shares"), two hundred fifty thousand (250,000) C shares of one Euro (EUR 1) each (the "C Shares"), two hundred fifty thousand (250,000) D shares of one Euro (EUR 1) each (the "D Shares"), two hundred fifty thousand (250,000) E shares of one Euro (EUR 1) each (the "E Shares"), two hundred fifty thousand (250,000) F shares of one Euro (EUR 1) each (the "F Shares"), two hundred fifty thousand (250,000) G shares of one Euro (EUR 1) each (the "G Shares"), two hundred fifty thousand (250,000) H shares of one Euro (EUR 1) each (the "H Shares"), two hundred fifty thousand (250,000) I shares of one Euro (EUR 1) each (the "I Shares"), two hundred fifty thousand (250,000) J shares of one Euro (EUR 1) each (the "J Shares"), two million one hundred fifty thousand (2,150,000) class A mandatory redeemable preferred shares of one Euro (EUR 1) each (the "Class A MRPS"), one million nine hundred eight thousand seven hundred fifteen (1,908,715) class B mandatory redeemable preferred shares of one Euro (EUR 1) each (the "Class B MRPS") and seven hundred fifty thousand (750,000) class C mandatory redeemable preferred shares of one Euro (EUR 1) each (the "Class C MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up. For the sake of clarity, "shares" (together referred to as the «classes» of shares and each referred to as a «class» of shares) in the present Articles shall include all these shares and mandatory redeemable preferred shares. As all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

The Ordinary Shares, A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares, F Shares, G Shares, H Shares, I Shares and J Shares are together referred to as "Alphabet Shares".

The Class A MRPS, Class B MRPS and Class C MRPS are together referred to as "MRPS".

Art. 12. Distribution of profits. For every financial year of the Company, and for the first time at the occasion of its first financial year, the holders of MRPS are entitled to a cumulative preferred dividend of:

- six point five percent (6.5%) a year for the Class AMRPS, to be accrued on a daily basis (360-days/year),
- five point five percent (5.5%) a year for the Class BMRPS, to be accrued on a daily basis (360-days/year),
- four point five percent (4.5%) a year for the Class CMRPS, to be accrued on a daily basis (360-days/year), computed on the nominal value of the class MRPS and class MRPS premium account ("Preferred Dividend").

Preferred Dividends shall be cumulated and may be declared each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available. If the current year's Preferred Dividends may not be declared (due to a lack of distributable profits), they shall be cumulated and can be declared in the next financial year, or the first following year in which there is sufficient profit to distribute. In case the distributable profits are not sufficient to pay the Preferred Dividend, the portion of Preferred Dividend declared shall be allocated between each class of MRPS in proportion to their respective rights on the Preferred Dividend.

The holders of the Alphabet shares are entitled to the remainder of the Company's profit for any given financial year ("Ordinary Dividend"), but no dividends will be paid to the holders of these Alphabet Shares until all rights to Preferred Dividends of the holders of MRPS of the current year and the prior years have been paid.

The above Preferred Dividends do not have any impact on the obligation for each shareholder to participate to the losses under the sequence described in article 13 of the present Articles.

The board of managers may resolve to pay one or more interim dividends with respect to the MRPS ("Preferred Interim Dividend") and Alphabet Shares ("Ordinary Interim Dividend"), including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The declaration of Preferred Interim Dividends should be limited to the Preferred Dividends actually accumulated on MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in excess of the profits necessary to declare the Preferred Interim Dividend until the financial year end. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expense.

The total amount to be distributed may not exceed total distributable profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand one hundred EURO (EUR 3,100.).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Conderton Group Holdings S.à r.l., SPF, une société à responsabilité limitée, valablement constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au App. 7, 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 154.191 (l'«Associée Unique»)

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par l'Associée Unique le 23 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Que l'Associée Unique détient l'entière propriété du capital social de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Brascolux S.à r.l., ayant son siège social au App. 7, 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 90.541 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 140 en date du 11 février 2003.

Les statuts ont été modifiés par acte reçu par Maître Henri Hellinckx (précité) en date du 14 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. Que le capital social de la Société est fixé à quatre millions six cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 4.662.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales D d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales F d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales G d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales H d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales I d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales J d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et deux millions cent cinquante mille (2.150.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

III. Que l'Associée Unique est le bénéficiaire:

a. d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible s'élevant à deux millions treize mille deux cent soixante-quinze euros et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 2.013.275,97) (la «Créance 1»).

b. d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible s'élevant à sept cent quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-huit euros (EUR 784.238) (la «Créance 2»).

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Considérer la création de deux classes additionnelles de parts sociales à savoir les parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B et les parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe C;

2. Considérer l'augmentation du capital de la Société à concurrence de deux millions six cent cinquante-neuf mille deux cent quinze euros (EUR 2.659.215) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions six cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 4.662.500) à sept millions trois cent vingt et un mille sept cent quinze euros (EUR 7.321.715) par l'émission de:

a. un million neuf cent huit mille sept cent quinze (1.908.715) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et d'une valeur nominale totale d'un million neuf cent huit mille sept cent quinze euros (EUR 1.908.715) (les «Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe B»);

b. sept cent cinquante mille (750.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et d'une valeur nominale totale de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000), (les «Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe C»);

c. cinq cents (500) parts sociales ordinaires additionnelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et d'une valeur nominale totale de cinq cents euros (EUR 500) avec une prime d'émission de parts sociales ordinaires de cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 138.298,97) (les «Parts Sociales Ordinaires»).

3. Considérer la souscription par Conderton Group Holdings S.à r.l., SPF, une société à responsabilité limitée, valablement constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au App. 7, 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 154.191 à toutes les Parts Sociales Ordinaires, Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe B et Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe C.

Libération intégrale de toutes les parts sociales susmentionnées par apports en nature;

4. Prise en compte de la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur de l'apport susmentionné;

5. Considérer la modification des articles 6.1 et 12 des statuts de la Société pour leur donner le contenu suivant:

6.1 Capital souscrit et libéré. Le capital social est fixé à sept millions trois cent vingt et un mille sept cent quinze euros (EUR 7.321.715) représenté par treize mille (13.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»), deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales A»), deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales B»), deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales C») deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales D d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales D») deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales E») deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales F d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales F») deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales G d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales G») deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales H d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales H») deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales I d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales I») deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales J d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales J») deux millions cent cinquante mille (2.150.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe A»), un million neuf cent huit mille sept cent quinze (1.908.715) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe B»), sept cent cinquante mille (750.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe C»), toutes entièrement souscrites et libérées.

Dans un but de clarté, les «parts sociales» (collectivement dénommées «classes» de parts sociales et individuellement dénommée «classe») dans les présents statuts comprennent toutes les parts sociales et parts sociales préférentielles avec obligation de rachat. Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales A, les Parts Sociales B, les Parts Sociales C, les Parts Sociales D, les Parts Sociales E, les Parts Sociales F, les Parts Sociales G, les Parts Sociales H, les Parts Sociales I et les Parts Sociales J seront collectivement dénommées «Parts Sociales Alphabétiques».

Les Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe A, Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe B et Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe C seront collectivement dénommées «Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat».

Art. 12. Distribution des profits. Pour chaque année comptable de la Société, et pour la première fois lors de sa première année comptable, les détenteurs des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat ont droit à un dividende préférentiel cumulatif:

- de six virgule cinq pourcent (6,5%) par an pour les Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe A, déterminé sur une base journalière (360 jours/an),

- de cinq virgule cinq pourcent (5,5%) par an pour les Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe B, déterminé sur une base journalière (360 jours/an),

- de quatre virgule cinq pourcent (4,5%) par an pour les Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe C, déterminé sur une base journalière (360 jours/an),

et calculé sur la valeur nominale des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat et du Compte de Prime d'Emission des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat («Dividende Préférentiel»).

Les Dividendes Préférentiels seront cumulés et peuvent être déclarés chaque année pour autant que la Société ait suffisamment de profits distribuables disponibles. Si les Dividendes Préférentiels de l'année ne peuvent être déclarés (en raison de l'insuffisance des profits distribuables), ils seront cumulés et pourront être distribués durant l'année comptable suivante, ou la première année où il y a un profit suffisant à distribuer. Si les profits distribuables ne sont pas suffisants pour payer le Dividende Préférentiel, la portion de Dividende Préférentiel déclaré sera allouée entre chaque classe de Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat proportionnellement à leurs droits respectifs sur le Dividende Préférentiel.

Les détenteurs des Parts Sociales Alphabétiques ont droit, chaque année comptable, aux profits restants de la Société (le «Dividende Ordinaire»), mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Alphabétiques tant que tous les droits à Dividendes Préférentiels des détenteurs des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat de l'année en court et des années précédentes n'ont pas été acquittés.

Les Dividendes Préférentiels ci-dessus n'ont aucune influence sur l'obligation de chaque actionnaire de participer aux pertes décrites à l'article 13 des présents statuts.

Le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'un ou de plusieurs acomptes sur dividendes concernant les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat («Acompte sur Dividendes Préférentiels») et les Parts Sociales Alphabétiques («Acompte sur Dividendes Ordinaires»), y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. La déclaration d'Acompte sur Dividende Préférentiels devrait être limitée aux Dividendes Préférentiels accumulés sur les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat au jour où la décision de distribuer un tel dividende est prise. L'Acompte sur Dividendes Ordinaires se limite aux profits distribuables excédants le profit nécessaire à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels jusqu'à la fin de l'année comptable. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société.

Le montant total distribué ne doit pas excéder le montant total des profits distribuables réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

6. Divers.

V. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique a décidé de créer deux classes de parts sociales additionnelles à savoir les parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B et les parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe C. Par conséquent, le capital social de la Société sera divisé en parts sociales ordinaires, parts sociales A, parts sociales B, parts sociales C, parts sociales D, parts sociales E, parts sociales F, parts sociales G, parts sociales H, parts sociales I, parts sociales J, les parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe A, les parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B et les parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe C.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions six cent cinquante-neuf mille deux cent quinze euros (EUR 2.659.215) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions six cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 4.662.500) à sept millions trois cent vingt et un mille sept cent quinze euros (EUR 7.321.715) par l'émission de:

- a. un million neuf cent huit mille sept cent quinze (1.908.715) de Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe B;
- b. sept cent cinquante mille (750.000) Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe C;
- c. cinq cents (500) Parts Sociales Ordinaires avec une prime d'émission de parts sociales ordinaires de cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 138.298,97).

Intervention - Souscription - Payment

L'Associée Unique, par le biais de son mandataire, déclare souscrire à toutes les Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe B, Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe C et Parts Sociales Ordinaires avec la prime d'émission de parts sociales ordinaires et les libérer entièrement par apport de la Créance 1 et de la Créance 2.

Evaluation

La valeur totale de la Créance 1 et de la Créance 2, qui est déclarée être de deux millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent treize euros et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 2.797.513,97) par l'Associée Unique et dont l'estimation est acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant, qui est établi par Audit Conseil Services S.à r.l., société à responsabilité limitée, valablement constituée et existant valablement selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, et

enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeoises, sous le numéro B 142.685, le dit rapport concluant que:

Conclusion

“Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the valuation made of each contribution, which corresponds at least to the value of the shares to be issued to each contributor.”

“Audit Conseil Services S.à r.l.”

Ledit rapport, après avoir été signé “ne varietur”, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Troisième résolution

Suite à la précédente augmentation de capital, l'assemblée générale décide de la modifier les articles 6.1 et 12 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

6.1 Capital souscrit et libéré. Le capital social est fixé à sept millions trois cent vingt et un mille sept cent quinze euros (EUR 7.321.715) représenté par treize mille (13.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»), deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales A»), deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales B»), deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales C») deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales D d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales D») deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales E») deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales F d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales F») deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales G d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales G») deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales H d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales H») deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales I d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales I») deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales J d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales J») deux millions cent cinquante mille (2.150.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe A»), un million neuf cent huit mille sept cent quinze (1.908.715) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe B»), sept cent cinquante mille (750.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe C»), toutes entièrement souscrites et libérées.

Dans un but de clarté, les «parts sociales» (collectivement dénommées «classes» de parts sociales et individuellement dénommée «classe») dans les présents statuts comprennent toutes les parts sociales et parts sociales préférentielles avec obligation de rachat. Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales A, les Parts Sociales B, les Parts Sociales C, les Parts Sociales D, les Parts Sociales E, les Parts Sociales F, les Parts Sociales G, les Parts Sociales H, les Parts Sociales I et les Parts Sociales J seront collectivement dénommées «Parts Sociales Alphabétiques».

Les Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe A, Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe B et Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe C seront collectivement dénommées «Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat».

Art. 12. Distribution des profits. Pour chaque année comptable de la Société, et pour la première fois lors de sa première année comptable, les détenteurs des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat ont droit à un dividende préférentiel cumulatif:

- de six virgule cinq pourcent (6,5%) par an pour les Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe A, déterminé sur une base journalière (360 jours/an),
- de cinq virgule cinq pourcent (5,5%) par an pour les Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe B, déterminé sur une base journalière (360 jours/an),
- de quatre virgule cinq pourcent (4,5%) par an pour les Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat de Classe C, déterminé sur une base journalière (360 jours/an),

et calculé sur la valeur nominale des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat et du Compte de Prime d'Emission des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat («Dividende Préférentiel»).

Les Dividendes Préférentiels seront cumulés et peuvent être déclarés chaque année pour autant que la Société ait suffisamment de profits distribuables disponibles. Si les Dividendes Préférentiels de l'année ne peuvent être déclarés (en raison de l'insuffisance des profits distribuables), ils seront cumulés et pourront être distribués durant l'année comptable suivante, ou la première année où il y a un profit suffisant à distribuer. Si les profits distribuables ne sont pas suffisants

pour payer le Dividende Préférentiel, la portion de Dividende Préférentiel déclaré sera allouée entre chaque classe de Parts Sociales Préférentielles avec Obligation de Rachat proportionnellement à leurs droits respectifs sur le Dividende Préférentiel.

Les détenteurs des Parts Sociales Alphabétiques ont droit, chaque année comptable, aux profits restants de la Société (le «Dividende Ordinaire»), mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Alphabétiques tant que tous les droits à Dividendes Préférentiels des détenteurs des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat de l'année en court et des années précédentes n'ont pas été acquittés.

Les Dividendes Préférentiels ci-dessus n'ont aucune influence sur l'obligation de chaque actionnaire de participer aux pertes décrites à l'article 13 des présents statuts.

Le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'un ou de plusieurs acomptes sur dividendes concernant les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat («Acompte sur Dividendes Préférentiels») et les Parts Sociales Alphabétiques («Acompte sur Dividendes Ordinaires»), y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. La déclaration d'Acompte sur Dividende Préférentiels devrait être limitée aux Dividendes Préférentiels accumulés sur les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat au jour où la décision de distribuer un tel dividende est prise. L'Acompte sur Dividendes Ordinaires se limite aux profits distribuables excédants le profit nécessaire à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels jusqu'à la fin de l'année comptable. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société.

Le montant total distribué ne doit pas excéder le montant total des profits distribuables réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués à environ trois mille cents EUROS (EUR 3.100,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59367. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144640/467.

(110168068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Finelco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 98.513.

Il résulte du PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2011 que:

- 1) Messieurs BECK Frank
ELSEN Gust
PICARD Marc
ZIGRAND Armand

demeurant tous à Luxembourg 7 rue Christophe Plantin
sont nommés membres du conseil d'administration pour leurs fonctions d'administrateurs.

- 2) Messieurs BECK Frank
ELSEN Gust
PICARD Marc

demeurant tous à Luxembourg 7 rue Christophe Plantin

sont nommés délégués à la gestion journalière pour leurs fonctions de membres du Comité de Direction. Le mandat du commissaire est confié à la société Autonome de Révision avec siège à Luxembourg. Tous les mandats expireront lors de l'assemblée générale de 2012.

Luxembourg, le 28 juin 2011.
FINELCO SA
Gust ELSÉN / Frank BECK

Référence de publication: 2011147093/24.

(110170371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Harvest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 723.982,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.873.

In the year two thousand eleven, on the seventh day of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

1) Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-27329 ("Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P."),

being the holder of two hundred sixty-seven thousand nine hundred and fourteen (267,914) shares of the Company;

here represented by Mr. Fabio DE TOMMASI, Avvocato, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 28 September 2011;

2) Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-30723 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P."),

being the holder of thirty-two thousand eight hundred seventy-five (32,875) shares of the Company; and

here represented by Mr. Fabio DE TOMMASI, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal on 28 September 2011;

3) Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-29607 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P."),

being the holder of three hundred fifty-seven thousand seven hundred fifty-six (357,756) shares of the Company.

here represented by Mr. Fabio DE TOMMASI, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal on 28 September 2011.

Said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Harvest I S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159873 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 March 2011, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 17 June 2011, number 1322. The articles were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 August 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty-five thousand four hundred thirty-seven euro (EUR 65,437) in order to increase it from its current amount of six hundred fifty-eight thousand five hundred forty-five euro (EUR 658,545) up to a new amount of seven hundred twenty-three thousand nine hundred eighty-two euro (EUR 723,982) through the issuance of sixty-five thousand four hundred thirty-seven (65,437) new shares of the Company,

having a par value of one euro (EUR 1) each, through the conversion of sixty-five thousand four hundred thirty-seven (65,437) convertible preferred equity certificates having a par value of one euro (EUR 1) each, issued by the Company;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s share capital is set at seven hundred twenty-three thousand nine hundred eighty-two euro (EUR 723,982), consisting of seven hundred twenty-three thousand nine hundred eighty-two (723,982) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.”

3. Miscellaneous.

Then, the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by a total amount of sixty-five thousand four hundred thirty-seven euro (EUR 65,437) in order to increase it from its current amount of six hundred fifty-eight thousand five hundred forty-five euro (EUR 658,545) up to a new amount of seven hundred twenty-three thousand nine hundred eighty-two euro (EUR 723,982) through the issuance of sixty-five thousand four hundred thirty-seven (65,437) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, through the conversion of:

- twenty-six thousand six hundred and twenty (26,620) convertible preferred equity certificates issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, which are currently held by Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., aforementioned, into twenty-six thousand six hundred and twenty (26,620) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each;

- three thousand two hundred sixty-seven (3,267) convertible preferred equity certificates issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, which are currently held by Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., aforementioned, three thousand two hundred sixty-seven (3,267) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each; and

- thirty-five thousand five hundred fifty-one (35,551) convertible preferred equity certificates issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, which are currently held by Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., aforementioned, into thirty-five thousand five hundred fifty-one (35,551) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each,

in accordance with the resolutions adopted by the Company’s board of managers on 27 September 2011.

The sixty-five thousand four hundred thirty-seven (65,437) new shares of the Company have been subscribed as follows:

- Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P. aforementioned, has subscribed for twenty-six thousand six hundred and twenty (26,620) new shares of the Company;

- Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., aforementioned, has subscribed for three thousand two hundred sixty-seven (3,267) new shares of the Company; and

- Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., aforementioned, has subscribed for thirty-five thousand five hundred fifty-one (35,551) new shares of the Company,

together being referred to as the “Shares”.

All the Shares so subscribed have been fully paid up.

Proof of the existence and of the value of the contributions has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of sixty-five thousand four hundred thirty-seven euro (EUR 65,437) is entirely allocated to the Company’s share capital.

Second resolution

As a consequence of the adoption of the first resolution above, the general meeting of shareholders decides to amend article 5.1 of the Company’s articles of association which shall therefore read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s share capital is set at seven hundred twenty-three thousand nine hundred eighty-two euro (EUR 723,982), consisting of seven hundred twenty-three thousand nine hundred eighty-two (723,982) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.”

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties known to the notary by his name, first name and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le septième jour du mois d’octobre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., une société constituée et existante sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social sis c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d'inscription WK-27329 ("Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P."),

détentrice de deux cent soixante-sept mille neuf cent quatorze (267.914) parts sociales de la Société,

dûment représentée par Monsieur Fabio DE TOMMASI, Avvocato, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 septembre 2011;

2) Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., une société constituée et existante sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social sis c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d'inscription WK-30723 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P."),

détentrice de trente-deux mille huit cent soixante-quinze (32.875) parts sociales de la Société,

dûment représentée par Monsieur Fabio DE TOMMASI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 septembre 2011 ;

3) Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., une société constituée et existante sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social sis c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d'inscription WK-29607 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P."),

détentrice de trois cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-six (357.756) parts sociales de la Société,

dûment représentée par Monsieur Fabio DE TOMMASI, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé le 28 septembre 2011 ;

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de Harvest I S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.873, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1322 en date du 17 juin 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute exigence de convocation, peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-cinq mille quatre cent trente-sept euros (EUR 65.437) pour le porter de son montant actuel de six cent cinquante-huit mille cinq cent quarante-cinq euros (EUR 658.545) à sept cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-deux euros (EUR 723.982) par l'émission de soixante-cinq mille quatre cent trente-sept (65.437) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par la conversion de soixante-cinq mille quatre cent trente-sept (65.437) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, émis par la Société.

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société lequel aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.1.** La Société a un capital social de sept cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-deux euros (EUR 723.982) représenté par sept cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-deux (723.982) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.”

3. Divers.

Puis, l'assemblée générale des associés, après délibération, a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-cinq mille quatre cent trente-sept euros (EUR 65.437) pour le porter de son montant actuel de six cent cinquante-huit mille cinq cent quarante-cinq euros (EUR 658.545) à sept cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-deux euros (EUR 723.982) par l'émission de soixante-cinq mille quatre cent trente-sept (65.437) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par la conversion de:

- vingt-six mille six cent vingt (26.620) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates), émis par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, qui sont actuellement détenus par

Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., susmentionnée, en vingt-six mille six cent vingt (26.620) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ;

- trois mille deux cent soixante-sept (3.267) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates), émis par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, qui sont actuellement détenus par Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., susmentionnée, en trois mille deux cent soixante-sept (3.267) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ; et

- trente-cinq mille cinq cent cinquante et un (35.551) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates), émis par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, qui sont actuellement détenus par Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., susmentionnée, en trente-cinq mille cinq cent cinquante et un (35.551) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun,

conformément aux résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société du 27 Septembre 2011.

Les soixante-cinq mille quatre cent trente-sept (65.437) parts sociales nouvellement émises par la Société ont été souscrites comme suit:

- Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., susmentionnée, a souscrit à vingt-six mille six cent vingt (26.620) parts sociales nouvellement émises par la Société;

- Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., susmentionnée, a souscrit à trois mille deux cent soixante-sept (3.267) parts sociales nouvellement émises par la Société ; et;

- Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., susmentionnée, a souscrit à trente-cinq mille cinq cent cinquante et un (35.551) parts sociales nouvellement émises par la Société.

Toutes les parts sociales nouvellement émises ont été entièrement libérées. Les preuves de l'existence et de la valeur de l'apport ont été apportées au notaire instrumentant.

L'apport total de soixante-cinq mille quatre cent trente-sept euros (EUR 65.437) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.1.** La Société a un capital social de sept cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-deux euros (EUR 723.982) représenté par sept cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-deux (723.982) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.”

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg et date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Après lecture faite des présentes au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel et demeure, cette personne a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DE TOMMASI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2011. LAC/2011/44847. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144093/200.

(110167465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Solvay Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 39.650.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 1^{er} octobre 2011

1. M. Dominique DUSSARD a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.

2. M. Jean-Pierre CLAMADIEU, administrateur de sociétés, né à Chambéry (France), le 15 août 1958, demeurant à 23, rue Raynouard, F-75016 Paris (France), a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Pour SOLVAY FINANCE LUXEMBOURG S.A.
Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011146356/16.

(110169876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Servimat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6165 Ernster, 6, rue de Rodembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.812.

Les comptes annuels au 31/03/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146336/10.

(110169603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Lumédia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 83.967.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue à L-4050 Esch-sur-Alzette 44, rue du Canal le 4 mai 2011 à 11h30

Bureau

La séance est ouverte à 11 h30 sous la présidence de Monsieur Alvin Sold.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alfredo Tavares.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Madame Danièle Fonck et Monsieur Pierre Wicker.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

Résolution

5^{ème} résolution:

L'Assemblée générale décide de renommer aux fonctions de commissaire aux comptes, Madame Loriani de Paoli, née le 17 décembre 1962 à Apecchio (Italie) et domiciliée à L-4482 Belvaux, 45, rue Michel Rodange pour une durée d'un an.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2011.

Résolution extraite et conforme au Procès verbal de l'Assemblée générale

Alvin Sold

Administrateur délégué

Référence de publication: 2011147128/23.

(110170838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Polygraphic Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 40.320.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue à L-4620 Differdange, Villa Hadir, 51, rue Emile Mark le 17 mai 2011 à 16.30 heures

Bureau

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Alvin Sold.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Roland Kayser

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Madame Danièle Fonck et Maître Nicolas Decker.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

141300

Résolution

4^{ème} résolution:

De renommer aux fonctions de Réviseur d'entreprises, la société PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2011.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2011.

Résolution extraite et conforme au Procès-verbal de l'Assemblée générale

Alvin Sold

Administrateur délégué

Référence de publication: 2011147168/24.

(110170886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Servimat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 36.812.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146337/10.

(110169667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Servimat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 36.812.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146338/10.

(110169675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Servimat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 36.812.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146339/10.

(110169677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 142.897.

Im Jahr zweitausendelf,

am einundzwanzigsten Tag des Monats September.

Vor Uns Notar Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

die Unterzeichnende, Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS, eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital – spezialisierter Investmentfonds (Société d'investissement à capital variable – Fonds d'investissement spécialisé), gegründet in Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme) nach Luxemburgischem Recht, mit eingetragenem Sitz in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister ("R.C.S. Luxembourg") unter der Nummer B 114.787,

ordnungsgemäß vertreten durch Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, ansässig in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, die von dem Bevollmächtigten und dem unterschreibenden Notar mit "ne varietur" gezeichnet wurde, und, die dieser Urkunde beigelegt bleibt und zusammen mit ihr bei Registrierungsbehörde eingereicht wird.

Diese Erschienenene ist alleinige Anteilshaberin an der Gesellschaft "Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care V S.à r.l." (die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter Luxemburgischem Recht, mit eingetragenem Sitz in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 142.897, gegründet durch notarielle Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 07. November 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés des Associations ("Mémorial C") unter der Nummer 2834 am 25. November 2008, zuletzt geändert durch notarielle Urkunde aufgenommen durch denselben Notar, am 26. Januar 2009, veröffentlicht im Mémorial C unter der Nummer 734 am 03. April 2009.

Der Bevollmächtigte erklärt und bittet den Notar aufzunehmen, dass:

I. Der alleinige Anteilshaber alle zwanzigtausendzweihundertzwoölf (20.212) ausgegebenen Anteile an der Gesellschaft hält, sodass die Entscheidungen über die Tagesordnungspunkte gültig von ihr getroffenen werden können.

II. Über folgende Punkte sollen Beschlüsse gefasst werden:

1. Änderung des Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft, sodass er folgendermaßen lautet:

"Das Ziel der Gesellschaft ist

- das Kaufen oder Halten von Anteilen an einer oder mehreren Investmentgesellschaften;
- die Gewährung von Finanzierung an Investmentgesellschaften, vorausgesetzt, dass sie direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Investmentgesellschaften von der Gesellschaft kontrolliert werden; und/oder
- das Kaufen von Immobilien und die Entwicklung, Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf von ihr gehaltener Immobilien.

Für diese Klausel gilt, dass "Immobilien" das Eigentum an Grundstücken (bestehend aus Land und Gebäude), langfristige Immobilien-bezogene Anlagen (solche wie Oberflächeneigentum (surface ownership), Hauptleasing (master-lease); Volleigentum (fee simple ownership), exklusive Nutzungsrechte (concession) und Nießbrauch (lease-hold), Erwerbsoptionen und zukünftige Verpflichtungen, die nach Fertigstellung in Bezug auf solche Grundstücke und grundstückbezogene Langzeitinteressen und andere Vermögensgegenstände erworben werden, die notwendig sind, um solche Grundstück und grundstückbezogene Langzeitinteressen zu betreiben, beinhaltet. Für die Zwecke dieser Klausel bezeichnet "Investmentgesellschaft" jede Gesellschaft oder anderes Investitionsvehikel, deren Ziel (gemäß ihrer Gesellschaftssatzung oder anderen Gründungsunterlagen) der Kauf von Immobilien und die Entwicklung, Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf von ihr gehaltener Immobilien, (direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Investitionsvehikel mit einer ähnlichen Zielsetzung) der Kauf oder das Halten von Anteilen an einem oder mehreren Investitionsvehikel mit einer ähnlichen Zielsetzung und/oder Gewährung von Finanzierung an solche Investitionsvehikel ist, vorausgesetzt, dass das finanzierte Investitionsvehikel letztendlich von der Gesellschaft kontrolliert wird.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten und Transaktionen durchführen, die sie für notwendig erachtet, um ihre Ziele zu erfüllen, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Förderung der Erreichung ihrer Ziele verbunden sind, einschließlich Transaktionen zur Absicherung von Interessen und/oder Wechselkursrisiken."

Somit wurde folgender Beschluss gefasst:

Einzigter Beschluss

Die alleinige Anteilshaberin beschließt den bestehenden Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, sodass er wie in Punkt 1 der Tagesordnung genannt lautet.

Der unterschreibende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass dieses Protokoll auf Wunsch des Bevollmächtigten in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; auf Wunsch des selben Bevollmächtigten hat im Fall von Widersprüchen zwischen der deutschen und der englischen Version die deutsche Version Vorrang.

Vorgenommen in Luxemburg am zuvor erwähnten Tag.

Der Bevollmächtigte hat zusammen mit Uns Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Following the translation in English of the preceding text:

In the year two thousand and eleven,
on the twenty-first day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

the undersigned, Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS, an investment company with variable capital - specialised investment fund (Société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé) incorporated under the form of a public limited company (société anonyme) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue

Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register ("R.C.S. Luxembourg") under number B 114.787,

duly represented by Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care V S.à r.l." (the "Company") a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 142.897, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, on 07 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 2834 on 25 November 2008, last changed by notarial deed of the same undersigned notary, on 26 January 2009, published in the Mémorial C, number 734 on 03 April 2009.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole unitholder holds all twenty thousand two hundred and twelve (20.212) units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related long-term interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and lease-hold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests and other assets that are necessary to operate such property and property-related long term interests. For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks."

Consequently the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole unitholder resolved to amend existing article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 1 of the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in German followed by an English translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the German and English version, the German version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with Us notary the present deed.

Gezeichnet: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 28. September 2011. Relation: EAC/2011/12843. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011146318/119.

(110169617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Servimat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 36.812.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146340/10.

(110169680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Servimat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 36.812.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146341/10.

(110169682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Servimat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 36.812.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146342/10.

(110169685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Poland Retail Topco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.013.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of September.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

BRE/Europe 5Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141602,

here represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 22 September 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of “Poland Retail Topco II S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500. -) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25. -) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders or its members a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company’s purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the registered office of the Company.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 19. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The 500 shares have been subscribed by BRE/Europe 5Q S.à r.l., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management 5 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 151600, is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den zweiundzwanzigsten Tag vom September.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

BRE/Europe 5Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 141602,

hier vertreten durch Frau Carole Noblet, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 22. September 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die „Gesellschaft“) gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle and Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Poland Retail Topco II S.à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, der aus mindestens zwei Geschäftsführern besteht, verwaltet. In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Art. 12. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführersitzungen und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen, die Versammlungen finden am Gesellschaftssitz statt.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführersitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle

anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 13. Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 15. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafter - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 17. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

Art. 19. Die Zahl der Gesellschafter der Gesellschaft sollte zu keinem Zeitpunkt dreißig (30) überschreiten. Eine natürliche Person sollte zu keinem Zeitpunkt Gesellschafter der Gesellschaft werden können.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Abschlagsdividenden können unter Beachtung der gesetzlichen Bestimmungen ausgeschüttet werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 23. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 24. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden von BRE/Europe 5 S.à r.l., vorgeannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

141309

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2011.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausend dreihundert euro (€ 1,300.-) geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg.
2. BRE/Management 5 S.A., eine société anonyme bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 151600, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: Noblet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2011. Relation: EAC/2011/13017. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011142816/319.

(110165369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

TetrArchitecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6757 Grevenmacher, 3, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 74.734.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011146372/13.

(110169787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Acacio Promotions SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3593 Dudelange, 149, route de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 69.407.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN SARL
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011146445/13.

(110169902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Alma Buro-Ergonomie & Design, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 20, rue Edmond Reuter, Z.A. Weiergewan.
R.C.S. Luxembourg B 73.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALMA BURO-ERGONOMIE & DESIGN

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2011146447/13.

(110169951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Artlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 83.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011146449/13.

(110170100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Brixton Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.813.

Il est à noter qu'à partir du 6 octobre 2011:

1. Monsieur Frank W. J. J. Welman, né au 21 septembre 1963, à Heerlen, Pays-bas, ayant son adresse professionnel, au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur unique de la Société;
2. La société, EQ Audit S.à r.l, immatriculé sous le numéro B 124 782, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, a démissionné des ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011146452/15.

(110169694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Capfields s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-8228 Mamer, 42, rue Nicolas Flener.
R.C.S. Luxembourg B 136.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAPFIELDS S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011146455/12.

(110169936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

KPMG Pension Scheme, Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPMG Pension Scheme, SEPCAV

Carlo JENTGEN

Administrateur

Référence de publication: 2011146495/12.

(110170040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Brainscape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.133.

L'an deux mille onze, le quatorze octobre. Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'EST REUNIE:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BRAINSCAPE S.A.", avec siège social à L-2557 Luxembourg, 18, Rue Robert Stümper, constituée initialement sous forme de société holding suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 302 du 22 février 2002, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 octobre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 84.133.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck PROVOST, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Elle appelle à ces fonctions la société, MONFIELD CORP. avec siège social au 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th floor, Panama, République du Panama.

Pouvoirs du liquidateur

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous ses responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à neuf cents euros (900,- EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Provost, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45942. Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146613/66.

(110170236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

T.G.P.K. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4450 Belvaux, 109, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011148424/9.

(110172530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

THL GCO Investments I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011148445/9.

(110172237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.
